

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUREVOIR

Séance du mardi 24 mai 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaurevoir, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LIMPENS Eric, Maire.

**Présents :** M. LIMPENS Eric, M. FAYOLLE Jean-François, Mme. DE STEUR Danièle, M. TRICOTEAUX Philippe, Mme. LECLERE Karoline, Mme. GODART Julie, M. LELONG Jean-Marie, Mme. CZARNY Séverine, Mme. SJÖBERG Isabelle, M. DE REKENEIRE Xavier.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents :** M. TOURNAY Jean-Michel, M. KUHN Siegfried, Mme. COMPAGNON Emilie, M. BELVAL Jean-Paul, Mme. PAHU Brigitte.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer. Aucune remarque n'est formulée sur le précédent compte rendu.

Avant d'ouvrir la séance, la parole est donnée à M. Pascal GRANCHON domicilié rue de Genève à Ponchaux qui souhaite intervenir. Il signale la dégradation de la maison, située au n° 18 de la même rue : le pignon menacerait de s'écrouler. Celle-ci est inoccupée depuis plusieurs années. Il demande que des mesures de protection soient prises.

Monsieur le Maire signale qu'il se rendra sur place afin de constater de visu l'état de vétusté de l'immeuble et de son danger pour la sécurité du voisinage ; si besoin une procédure « d'immeuble menaçant de ruine » sera engagée à l'encontre du propriétaire.

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- **Désignation du secrétaire de séance :** Isabelle SJÖBERG
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2016 : approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## ORDRE DU JOUR

**Trésorerie communale** arrêtée au 24/05/2016 : 1 277 653,57 €.

### **I] RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il convient pour le bon fonctionnement des services techniques communaux de remplacer deux contrats aidés qui arrivent à terme ;

A cet effet, les candidatures reçues ont été étudiées par les élus disponibles le 21 mai dernier.

Après examen des demandes d'emplois reçues, M. Marc DUFORET et M. Kevin DETREZ sont proposés par M. le Maire pour être recrutés tous deux au 1<sup>er</sup> juillet. Un avis favorable au recrutement proposé est donné.

En raison du critère d'âge, M. DUFORET sera recruté en contrat aidé de type Contrat Unique d'Insertion et M. DETREZ sera recruté en contrat aidé de type contrat d'avenir. Les deux contrats seront établis sur la base d'un horaire hebdomadaire de 20 heures.

## II] AFFAIRES SCOLAIRES

### 1 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : RECONDUCTION TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Mme. Czarny et Mme. Leclère informent l'Assemblée et apportent des éléments sur la fréquentation et le coût engendré par le service des TAP durant l'année scolaire 2015/2016.

Un état des dépenses et des recettes est porté à la connaissance des membres présents.

Elles demandent aux membres présents de se prononcer sur la reconduction de l'organisation de l'activité périscolaire pour la rentrée 2016/2017.

Le Conseil Municipal, au vu des éléments financiers apportés, accepte la reconduction du temps d'activité périscolaire pour la rentrée 2016/2017 selon les mêmes conditions que celles établies en septembre 2015, soit une participation des familles à hauteur de 1 euro par enfant/semaine et les mêmes horaires.

Une délibération est prise en ce sens.

Des dossiers d'inscription vont être prochainement mis à la disposition des parents. Le nombre d'enfants susceptibles de participer au TAP à la prochaine rentrée scolaire sera donc connu. L'effectif encadrant sera ajusté en fonction de la fréquentation.

### 2 - ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de maintenir lors de la rentrée scolaire 2016/2017 un service d'accueil périscolaire pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la commune.

Des précisions sont apportées sur la fréquentation et les horaires existants.

L'accueil périscolaire à l'école élémentaire :

- est assuré : Le matin : de 7h30 à 8h30 (1 personne) les L.M.J.V.  
L'après-midi : de 16h30 à 17h30 (1 personne) - les L.M.J.V.  
Le mercredi : de 7h30 à 9h00

L'accueil périscolaire à l'école maternelle :

- est assuré : Le matin : de 7h30 à 8h30 (1 personne) les L.M.M.J.V.  
L'après-midi : de 16h30 à 17h30 (1 personne) les L.M.M.J.V

Pour la rentrée scolaire 2016/2017, la garderie ne sera plus libre d'accès, elle sera adaptée en fonction des jours demandés par les parents. Il est proposé de revoir le tarif à la baisse. (1,00 € au lieu de 1,80 € la demi-journée)

Après avoir écouté les explications complémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1- De maintenir un service d'accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire,
- 2- Que la tarification sera effectuée par tickets numérotés à la demi-journée (matin et après-midi). Le coût par ticket sera de 1,00 €/demi-journée/enfant, soit 10,00 € le carnet de 10 tickets.

### 3 - CANTINE SCOLAIRE

Tarifification pour l'année scolaire 2016/2017 des frais de transport et de surveillance

*Service de transport des élèves à la cantine :*

- 8,00 € par trimestre pour 1 enfant, soit 2,59 € par mois/enfant
- 8,93 € par trimestre pour 2 enfants, soit 2,89 € par mois /2 enfants
- 11,95 € par trimestre pour 3 enfants, soit 3,87 € par mois / 3 enfants

### **Service de surveillance des enfants**

47,52 € par trimestre par enfant, soit 15,84 € par mois/enfant

Une délibération est prise en ce sens.

Pour la rentrée scolaire 2016/2017 (1<sup>er</sup> trimestre), le **coût de la cantine** du collège pour les enfants de l'école maternelle et l'école élémentaire s'élève à 3,15 € le repas.

### **4 - ALSH DES GRANDES VACANCES (juillet)**

L'organisation et la prise en charge pour cette année sont effectuées par les services de la Communauté de Communes du Pays en Vermandois (coût estimé à 64 €/jour/enfant).  
Plus de sorties (La Bull, patinoire, visites de musées, parc d'attraction en fin de centre).

Pour les 10-14 ans, à hauteur de 10 enfants, moyennant une participation de 100 €, il y aura la possibilité de passer une semaine en camping.

Mme. Leclère informe l'Assemblée qu'elle a été interpellée par des familles qui recherchent des étudiants qui donneraient des cours de français, maths, langues étrangères.

La proposition sera diffusée dans le prochain « bello flash » afin que les étudiants intéressés se fassent connaître.

### **III] PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents le projet proposé par le cabinet d'étude Hélios. Plusieurs propositions ont été étudiées. Les plans ont été transmis aux membres du Conseil Municipal pour consultation.

M. Fayolle apporte des explications sur le projet et son évolution. Des modifications ont été apportées selon les remarques avancées.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de valider le projet comme présenté.

### **IV] DELIBERATIONS**

- 1) **USEDA** : Remplacement d'un mât accidenté rue Eugène Lamy, coût 751 €. Adopté à l'unanimité.
- 2) **FDS.2016** : Réfection de la voirie rue de Ponchaux (pour partie) : coût estimé 120 325 €. Adopté à l'unanimité.
- 3) **Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)** : coût estimé 107 100 € réparti sur 3 ans. Adopté à l'unanimité.

### **VI REFECTION DE LA VOIRIE RUE DE GENEVE (pour partie) AU HAMEAU DE PONCHAUX**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection d'une partie de la rue de Genève sur le Hameau de Ponchaux : partie située en direction de La Sablonnière en sortie du hameau.  
Il précise que le sujet a été évoqué lors d'une précédente réunion. Plusieurs devis sont parvenus en mairie :

Entreprises	Montant h.t.	Montant t.t.c
Gorez TP de Guise	25 095,00 €	30 114,00 €
GP Environnement de Fresnoy Le Grand	22 689,00 €	27 226,80 €
Eiffage Route d'Arras version enduit	19 958,50 €	23 950,20 €
Eiffage Route d'Arras version bitume	27 402,00 €	32 882,40 €

Lesdites offres ont été examinées par les membres de la commission des travaux.  
Les propositions de l'entreprise Eiffage sont retenues.

M. Fayolle apporte des informations sur les travaux qui seront réalisés. Il signale une amélioration et une consolidation de la structure avec un revêtement bitume.

Les renseignements complémentaires apportés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Eiffage pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie au Hameau de Ponchaux dénommée rue de Genève (pour partie) selon le devis présenté d'un montant de 27 402,00 € ht, soit 32 882,40 €

Une délibération est prise en ce sens.

## VI] INFORMATIONS DIVERSES

↳ Logement rue de la Tour : les dossiers pouvant bénéficier de l'aide de l'ANAH sont bouclés et les services de l'ANAH auraient émis un avis favorable ; toutefois, il apparaît que l'ensemble des dossiers du département de l'Aisne soit bloqué dans les services, en attente de la signature finale. L'association « les toits de l'Espoir », bénéficiaire du bail à réhabilitation, préconisent une intervention de la commune afin d'appuyer l'avancée du dossier.

↳ Renouvellement du cycle piscine à l'école élémentaire : il concerne les classes de CP et de CE1/CE2. Demande acceptée.

↳ Voisins vigilants : M. le Maire est invité à signer le 03 juin prochain, le protocole de « participation citoyenne » à la Sous-Préfecture de Saint-Quentin en présence de M. Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne et du Lieutenant-Colonel Olivier THIEBAUT, adjoint au Commandant du groupement de gendarmerie du département de l'Aisne.

**Question diverse** : Mme. De Steur demande où en est le projet d'acquisition de tentes de réception. Des devis seront demandés aux fournisseurs.

Les questions sont épuisées la séance est levée.

**Le secrétaire de séance**  
Mme. Isabelle SJÖBERG

